



Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX
SISE À MONCORNEIL GRAZAN**

RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 14 H30

La commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le syndicat mixte Trigone sur le territoire de la commune de Moncorneil s'est réunie le jeudi 14 décembre 2017 à 14 h 30, sur le site des Mounets, sous la présidence de Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de Mirande.

Présents :

- . M. Alban FARUYA, DREAL UID 65/32, chef de la subdivision du Gers,
- . M. René PAGOTTO, maire de Moncorneil-Grazan,
- . M. Serge MARQUILLIE, adjoint au maire de Moncorneil-Grazan,
- . M. Jacques SERIN, maire de Betcave Aguin,
- . M. Max BALAS, Maire de Tachoires,
- . M. Alain BAUDRY, association Les Amis de la terre,
- . Mme Josie RABIER, association France Nature Environnement et son suppléant M. Robert NAVARRE,
- . Mme Monique MONLEZUN, association UFC Que Choisir,
- . Mme Elisabeth BILLHOT, association La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan,
- . M. Sylvain SCOURZIC, salarié Trigone,
- . M. Thierry REVEIL, représentant de l'exploitant,
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et conseiller départemental,
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone,
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets Trigone,
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets déchets, Trigone.

Absents excusés :

- . M. Francis DUPOUHEY, représentant de l'exploitant, et son suppléant.

Participaient également à cette commission :

- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement, Préfecture du Gers,
- . Mme Isabelle AMARGER, adjointe au chef de bureau du droit de l'environnement,
- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement.

La sous-préfète de Mirande ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan de surveillance 2016 du site.

M. ANDREU présente son rapport (transmis préalablement aux membres) par diaporama :

- présentation du site et activités post-exploitation : site d'enfouissement exploité jusqu'au 31 décembre 2014, stockage et broyage des déchets verts, transports des lixiviats,
- bilan de l'exploitation : les différentes phases de 1987 à 2014,
- réhabilitation du site en 2015,
- suivi environnemental post-exploitation encadré par l'arrêté du 28 juin 2016 : biogaz, lixiviats, eaux pluviales, eaux souterraines, bilan hydrique,
- points particuliers : problématique des odeurs (travaux pour optimiser le captage du biogaz et limiter les nuisances olfactives) et étude pour la mise en place d'un traitement in situ des lixiviats.

Questions soulevées :

Mme BILHOT s'interroge sur l'activité de traitement et de transports de lixiviats. M. VERGNES indique que cette activité est maintenue. Il explique que le volume de lixiviats ne suit pas forcément la pluviométrie. La diminution de la production va se stabiliser dans les années à venir, et atteindre un palier. En fonction de la valeur moyenne de production, une station de traitement in situ mobile ou pérenne pourrait être envisagée. Il ajoute que le flux de camions a été divisé par deux depuis la réhabilitation.

M. BAUDRY informe que deux éléments peuvent poser problème à l'avenir. Il indique que les matières en suspension dans le bassin d'eau pluviale perdureront tant que la végétalisation ne sera pas suffisante. S'agissant des lixiviats il pense qu'il y a un phénomène d'inertie lié aux précipitations et au massif. L'eau pluviale pénètre donc dans le massif, car il n'est pas végétalisé. Il pense qu'avec plus d'évapotranspiration estivale il y aura moins de pénétration d'eau dans le massif. Il propose ainsi de consulter des spécialistes pour végétaliser avec des plantes méditerranéennes résistantes à la sécheresse. Il ajoute qu'il faut ajuster l'éco-pâturage en fonction de la surface.

Mme BILHOT souligne les améliorations au niveau des nuisances olfactives.

M. BALAS soulève que le flux de camions lié au transport de lixiviats et de déchets verts impacte la circulation au niveau du croisement de Tachoires. M. VERGNES indique que ce flux représente 166 camions par an, avec des variations journalières en fonction des campagnes.

Les membres ont d'autres interrogations :

- sur l'avenir de la gestion des déchets : la fermeture du site du Houga est prévue en 2024 et celle du site de Pavie fin 2032. L'élaboration du plan régional des déchets est en cours. M. VERGNES rappelle que la loi de transition énergétique fixe des objectifs de valorisation et de réduction des déchets, et tend à limiter l'ouverture de nouveaux sites destinés à l'enfouissement.
- sur la réflexion régionale sur le tri des déchets : M. VERGNES indique que l'expérimentation sur les consignes de tri dans le Gers va se généraliser à l'échelle nationale. Les collectivités devront mettre en place un plan d'action dans les cinq années à venir.
- sur l'existence de filière de recyclage pour l'ensemble des emballages. Certains ne sont pas valorisables. La réflexion nationale doit porter sur la conception des produits par les industriels et la recherche de procédés techniques pour les valoriser. M. VERGNES dit qu'aujourd'hui 50 % des déchets collectés sont valorisés. Les déchetteries ne sont pas extensibles et ne disposent pas suffisamment de bennes spécifiques (exemple du polystyrène). Pour atteindre les objectifs de la loi (65 %), la réflexion doit s'orienter sur le tri de la benne de tout-venant déchetterie.
- sur les anciennes décharges fermées depuis longtemps mais non couvertes par des commissions de suivi de site : l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux a édicté de nouvelles prescriptions qui ont imposé aux exploitants de se mettre en conformité et pour ce faire de déposer un dossier de demande d'autorisation. Seuls 3 sites se sont conformés à ces nouvelles dispositions (Le Houga, Pavie, Moncorneil Grazan) et le préfet a pris réglementairement pour ces trois installations un arrêté de création de commission de suivi de site.

Mme la Sous-Préfète constate qu'au vu des échanges, la plupart des membres s'accordent pour souligner la nette amélioration en ce qui concerne les nuisances olfactives.

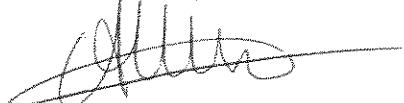
Elle conclut qu'un arbitrage reste à faire, en fonction du volume restant à traiter, entre le transport des lixiviats par camions ou l'installation d'une station de traitement in situ.

Elle souligne également l'axe d'amélioration à travailler : la végétalisation d'une partie du site et l'éventuelle diminution du chargement en moutons sur la zone, en prenant notamment contact avec l'éleveur.

M. FARUYA propose d'organiser la prochaine commission au printemps 2018, après transmission du bilan 2017, pour avoir une meilleure lisibilité des résultats par année civile.

A l'issue de ces échanges, Mme la Sous-préfète de Mirande remercie les membres de la commission et lève la séance à 15 h 45.

La Présidente,



Anne LABOURNE